

## LA COMMISSION D'AIDE : PREMIERS TRAVAUX

---

*Le journaliste espagnol renommé, Andres MERCE VARELA, bien connu dans les milieux olympiques, secrétaire général de l'Union mondiale de ski nautique et l'un des principaux collaborateurs de M. Juan Antonio SAMARANCH, membre du CIO pour l'Espagne et président du Comité olympique espagnol, a bien voulu nous adresser un article concernant la réunion de la Commission d'aide qui s'est tenue à Madrid en décembre. Nous le reproduisons ci-dessous :*

Au cours de la 67<sup>e</sup> session du Comité International Olympique qui eut lieu à Mexico, cinq commissions furent créées. Elles étaient présidées par le Général José de CLARK, vice-président du CIO, assisté des membres Constantin ANDRIANOV (URSS) et Syed WAJID ALI (Pakistan). Ces commissions doivent établir et développer les relations entre le Comité International Olympique, les Comités nationaux olympiques et les Fédérations internationales sportives.

Ces cinq commissions sont :

1. La Commission d'aide, présidée par M. Juan Antonio SAMARANCH : elle étudiera les moyens d'aide et d'assistance à accorder aux Comités nationaux olympiques en voie de développement
2. La Commission d'admission, présidée par M. Hugh WEIR
3. La Commission de législation, de discrimination et de relations entre les Comités nationaux olympiques et leurs gouvernements, présidée par M. Eric VON FRENCKELL
4. La Commission pour le programme olympique, les officiels des Jeux et le choix des villes organisatrices, dont le président est M. Arpad CSANADI
5. La Commission pour les relations entre le Comité International Olympique, les Comités nationaux olympiques et les Fédérations internationales, qui est présidée par M. Giulio ONESTI.

Six membres du Comité International Olympique et six membres des Comités nationaux olympiques composent chacune de ces commissions.

A l'issue de la réunion constitutive de Mexico, la Commission d'aide a réuni à Madrid un comité restreint formé du président, M. Juan Antonio SAMARANCH, du Comte de BEAUMONT, et du Colonel Raoul MOLLET. Mais en raison de l'intérêt des questions à traiter et de la portée des solutions qui doivent lui être données, de nombreux membres de la Commission d'aide firent le voyage à Madrid pour assister à cette rencontre. Ainsi, le président de la Commission de direction et de supervision (CDC), le Général CLARK, se déplaça depuis Mexico; le trésorier du CIO, Marc HODLER, vint de Suisse; M. Reginald ALEXANDER du Kenya et le Prince AHMAD AL-HAMED de Koweït. Cette collaboration avec le comité restreint permit un travail des plus efficaces dans le plus vif esprit de compréhension.

La base du travail fut fournie par les rapports de MM. de BEAUMONT, MOLLET, CLARK et SAMARANCH qui avaient étudié, au préalable, les objectifs de la Commission d'aide. Au cours de cette première réunion, plusieurs thèmes et principes avaient déjà été fixés à l'unanimité.

\* La Commission d'aide n'ayant pas pour tâche de distribuer, sous quelque forme que ce soit, des dons en nature ou en espèce aux Comités nationaux olympiques, elle ne doit en aucune manière s'occuper des moyens économiques pour financer cette aide.

\* Le bureau du Comité International Olympique, à Vidy, deviendrait le centre coordinateur du travail, mis à la disposition des Comités nationaux olympiques et possédant toute la documentation nécessaire, des fichiers à jour, un service de traductions... afin de répondre à toutes les questions qui peuvent lui être soumises. Ce bureau devra avoir les moyens nécessaires pour mener à bien son travail, les sources d'informations les plus sûres, l'assistance technique des Fédérations internationales et le personnel qualifié pour assurer cette coordination. Ce service d'assistance technique devra éviter tout paternalisme, les Comités nationaux olympiques devant s'adresser au Comité International Olympique chaque fois qu'ils le jugeraient bon tout en assurant leur indépendance.

\* Ce plan d'aide pour les Comités nationaux olympiques devra avoir un caractère essentiellement technique et être inversement proportionnel à la puissance économique et aux moyens de développement de chaque Comité national olympique. Il doit être technique, didactique et adapté aux nécessités de chacun d'eux. Les points essentiels de cette

aide sont l'enseignement, les échanges sportifs, les conseils sur l'équipement sportif, les traductions des règlements en diverses langues et à un prix très bas, l'orientation technique et la possibilité de mettre à la disposition des Comités nationaux olympiques qui en auraient besoin des entraîneurs prêts à se rendre dans leur pays.

Ces divers points constituent l'objet d'un travail immédiat.

Parmi les vœux émis lors de la première réunion : une "fonction olympique internationale" susceptible d'être financée par des mécènes; le "jumelage" entre villes ayant une tradition olympique, des possibilités et le désir d'une aide sportive...

Le travail qui s'effectuera dans le cadre du programme intitulé "solidarité olympique", qui commencera à fonctionner en 1969, a été jugé d'une importance capitale,

Tenant compte des propositions des 12 membres de la Commission d'aide, le Comité restreint de la Commission d'aide se réunira, au cours du mois de février, pour élaborer le projet définitif qu'il présentera à la Commission exécutive du Comité International Olympique. Lors de sa réunion du 22 mars à Lausanne, celle-ci pourra l'approuver avant que la session du Comité International Olympique à Varsovie n'en soit saisie...

\*                    \*  
                         \*  
                         \*  
                         \*